

# ENM: info

La lettre de l'Ecole nationale de la magistrature

*L'esprit des lois s'épanouit à l'ENM*



## L'Ecole nationale de la magistrature a cinquante ans !



Jean-François THONY  
Directeur

Créé par ordonnance du 22 décembre 1958, le Centre national d'études judiciaires devenu ENM a formé l'essentiel des magistrats actuellement en fonction. Sa capacité à recruter et à former des magistrats, dont la très grande compétence est reconnue et appréciée, a construit sa réputation mondiale.

2009 marque le début d'un nouveau cycle. Une scolarité innovante, adaptée aux besoins actuels de formation, est mise en place, établie sur les acquis des évolutions précédentes. Ce cinquantenaire, c'est aussi

la marque de cette capacité qu'a l'ENM à constamment faire face aux nouveaux défis de notre institution en adaptant sa formation aux exigences de notre temps. Les concours vont eux-mêmes bénéficier d'un lifting salutaire, car ils n'avaient pas beaucoup évolué depuis leur mise en place en 1958. Une cohérence s'instaure ainsi directement entre le recrutement et la formation initiale, tous deux étant basés sur un registre de compétences fondamentales du magistrat qui servira de grille de lecture pour les concours comme pour la formation.

Pour donner vie à cette nouvelle organisation du recrutement et de la formation à l'ENM, il était également nécessaire de faire évoluer ses structures. A cet égard, le déploiement de 9 coordonnateurs régionaux de formation rattachés à l'Ecole constituera une passerelle permanente avec les juridictions, renforçant le suivi des auditeurs et dynamisant la formation continue déconcentrée. La création de deux départements, l'un de la recherche et de la documentation, l'autre des formations professionnelles spécialisées, permettra de stimuler et de rationaliser les activités dans ces deux domaines.

Le cinquantenaire a offert cette opportunité de porter l'Ecole dans une nouvelle dynamique. Elle doit être aussi l'occasion de conduire une réflexion prospective pour appréhender les défis à venir de notre système judiciaire et comparer notre modèle de formation des magistrats dans un monde ouvert et globalisé. Ce sera l'objet du cycle de conférences qui se déroulera pendant cette période, et des tables rondes qui auront lieu pendant les cérémonies du cinquantenaire, auxquelles vous êtes tous conviés.



## Sommaire

### Événement

Le cinquantenaire de l'Ecole ..... P.2 > 3

### Formation initiale

Rentrée de la promotion 2009..... P.4

### Métiers

Coordonnateurs régionaux de formation..... P.5  
Formations professionnelles spécialisées..... P.6

### Vie de l'Ecole

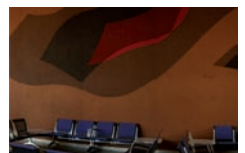
Nouvelle organisation de l'ENM ..... P.7  
Ouverture de deux classes préparatoires ..... P.8  
Agenda ..... P.8

### L'Ecole lance son nouveau logo



Créé à l'occasion du cinquantenaire de l'ENM, ce logo met en avant l'image de dynamisme, de modernité et de mouvement d'une Ecole pour laquelle la dimension humaine est essentielle.

EDITO





# 50 ans !

**« La justice française s'est singularisée jusqu'en 1958 par un défaut évident, tant de sélectivité intellectuelle à son entrée que de formation préalable. La professionnalisation de la magistrature s'est imposée dans sa forme actuelle à l'issue d'une crise récurrente de son recrutement » constatent les historiens, Catherine Fillon et Marc Boninchi<sup>1</sup>.**

Tout le début du XX<sup>ème</sup> siècle est marqué par la volonté de professionnaliser le corps de magistrats pour répondre à une crise récurrente des vocations. En 1945, à la libération, dans le grand mouvement de modernisation de la France, le projet initialement envisagé était de créer une section judiciaire à l'ENA. Le Centre National d'Études Judiciaires (CNEJ) n'a pu voir le jour que 12 ans plus tard avec l'arrivée au pouvoir de Michel Debré.

### **L'ordonnance du 22 décembre 1958**

Le Général De Gaulle en signant l'ordonnance du 22 décembre 1958, qui a créé le CNEJ, devenu en 1970, Ecole nationale de la magistrature, a profondément rénové la profession de magistrat. Animé par une haute conception de la justice et de ses serviteurs, il souhaitait, avec l'appui et le concours de Michel Debré, rompre avec les pratiques de la IV<sup>ème</sup> République et notamment faire face aux crises des vocations qui pénalisaient de manière récurrente l'institution judiciaire. La réponse passait par la création d'une grande école de formation professionnelle des magistrats. Sa volonté était de restaurer une justice digne des nouvelles institutions de la République, « de relever le corps de la magistrature, mais aussi de remettre en ordre l'organisation judiciaire et la procédure » selon ses propres termes. Il était déjà question à l'époque d'une réforme de la carte judiciaire, de la suppression des juges de paix et des tribunaux d'arrondissement.

Les ordonnances et décrets adoptés les 22 et 23 décembre 1958 ont permis à la France de faire entrer sa justice dans la modernité par la création d'un Centre National d'Études Judiciaires destiné exclusivement à la formation de magistrats professionnels, dotés d'un statut ad hoc et sélectionnés au terme d'un concours particulièrement exigeant, garantissant l'égalité de tous devant l'accès à ces prestigieuses fonctions.

<sup>1</sup> « Devenir juge, mode de recrutement et crise des vocations de 1830 à nos jours », PUF, 2008.

### **L'École à Bordeaux**

Dans le cadre d'une politique de déconcentration et après une année expérimentale à Paris, le Centre National d'Études Judiciaires est transféré à Bordeaux en 1960. La formation initiale des auditeurs de justice s'installe 17 cours Xavier Arnoz, sur les bords de la Garonne. La formation continue des magistrats est demeurée à Paris.

### **Le décret du 4 mai 1972**

La loi organique du 10 juillet 1970 transforme le Centre en Ecole nationale de la magistrature, dont le statut est défini par le Décret du 4 mai 1972. L'ENM prend possession de ses nouveaux locaux dessinés par l'architecte Guillaume Gillet, sur un espace historique de la ville de Bordeaux, dédié à la justice depuis plus de cinq siècles.

Destinée à accueillir des promotions de 100 auditeurs de justice, l'école a bénéficié en 1994-1995, d'une extension sur les plans de l'architecte Rogers pour faire face à l'augmentation des étudiants.

Née avec la V<sup>ème</sup> république, l'Ecole nationale de la magistrature est aujourd'hui un modèle de formation reconnu. Dans un monde globalisé où les systèmes de droit et de justice sont en concurrence, tous les pays, y compris ceux de « Common Law » font appel à son expertise. ■ ■ ■

*Lionel BARFETY, chargé de mission  
auprès du Directeur*





# L'ÉVÉNEMENT

**L'Ecole nationale de la magistrature est fière de célébrer son cinquantenaire. Cet anniversaire, conçu comme un jubilé, sera l'occasion de se retrouver lors de manifestations, rencontres et débats autour de ce qui fait l'actualité de notre école.**

Une conférence historique a ouvert le cinquantenaire le 22 décembre dernier, à la date anniversaire de l'ordonnance du 22 décembre 1958, texte fondateur de l'Ecole. Monsieur Jean-Louis Debré, Président du Conseil Constitutionnel, a retracé l'histoire de la naissance de "l'autorité judiciaire" de la Vème République, à partir de la consultation des archives de son père, Michel Debré, ancien Premier Ministre et Garde des Sceaux.

## Les conférences du cinquantenaire

Le premier trimestre de l'année 2009 verra l'organisation d'un cycle mensuel de conférences organisé par l'ENM en partenariat avec l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice (IHEJ) autour de la question "Quelle justice pour demain ?". Ces conférences de prospective, organisées à Bordeaux et Paris, réuniront des hautes personnalités, sur trois grands défis que devra relever la justice :

- le défi de la démocratie d'opinion : quelle image de la justice dans les médias, dans la création cinématographique ?
- le défi des nouvelles criminalités : quelle justice pour quelle délinquance ? Quels sont les nouveaux territoires de la délinquance, les menaces à venir ? Comment garantir la sécurité et la justice ?
- le défi du nombre et de la complexité : comment faire face à une demande croissante de justice ? Avec quels outils et selon quels standards de qualité ? Quelle est la place du management dans l'administration de la justice ? Le principe d'efficacité ou d'efficience est-il la seule garantie pour une justice de qualité ?

## L'ouverture de l'ENM vers l'extérieur

Pendant ce premier semestre 2009, l'Ecole part à la rencontre du public : les étudiants avec l'organisation de journées portes ouvertes à Bordeaux et Paris ; et les justiciables invités à porter un regard singulier sur la magistrature au

travers de l'art et de l'architecture de ses bâtiments. L'Ecole accueillera dans ses murs bordelais une exposition d'art contemporain, composée d'œuvres choisies en "écho" avec les thématiques du monde judiciaire, issues des collections du FRAC Aquitaine. Elle organise également un concours pour l'acquisition d'une œuvre destinée à commémorer son cinquantenaire.

Un ouvrage sur l'histoire et l'architecture de l'îlot judiciaire bordelais, composé de la Cour d'appel et du TGI, bâtiments mitoyens de l'ENM, sera publié par les éditions Confluences, en partenariat avec l'association Française pour l'Histoire de la Justice. Ces bâtiments sont le reflet de trois conceptions de l'architecture judiciaire, de sa symbolique et de ses enjeux. Une exposition et des visites guidées exceptionnelles permettront au grand public de mieux appréhender cet univers ritualisé de la justice.

## 29 avril 2009, journée officielle de célébration

Le mercredi 29 avril marquera la journée officielle de célébration du cinquantenaire de l'ENM. Des tables rondes organisées à l'Ecole permettront de débattre, dans une perspective nationale

et internationale, du modèle français de formation des magistrats à l'orée du 21<sup>ème</sup> siècle.

Le jeudi 30 avril sera consacrée à la découverte de la région bordelaise avant de se retrouver autour d'un cocktail dînatoire dansant à l'ENM.

Nous espérons, tous ensemble, faire de ce jubilé, un succès à la hauteur du prestige de l'ENM.

**Site du cinquantenaire : [www.enm-50ans.fr](http://www.enm-50ans.fr) programme et inscriptions en ligne.**

**APPEL A CONTRIBUTION**

**DVD mémoire « 50 ans d'histoires et de témoignages »**

Magistrats ou personnels de l'Ecole, à la retraite ou en fonction, vous avez peut-être dans vos archives, des images ou des documents extraordinaires, historiques ou anecdotiques de la vie de notre Ecole. Ce DVD mémoire est l'occasion de les faire partager.

Envoyez vos textes, photos, enregistrements audio ou vidéo à [leo.taris@justice.fr](mailto:leo.taris@justice.fr) ou bien contactez le service communication de l'ENM au 05 56 00 10 38 ou 10 36 pour proposer un sujet ou enregistrer une interview.





## BIENVENUE À LA PROMOTION 2009

**Les auditeurs de justice de la promotion 2009 ont effectué leur rentrée administrative le 16 décembre dernier à l'ENM Bordeaux. Un temps fort pour l'Ecole qui accueille ceux qui donnent le sens, particulièrement à Bordeaux, de notre engagement, de notre action ; pour les auditeurs qui ont vécu leurs premiers contacts avec l'Ecole.**

Cette promotion 2009 sera la première à bénéficier du nouveau cycle de formation.

### Séquences de la scolarité

Au cœur de la nouvelle scolarité, la structuration des enseignements et les apprentissages du métier de magistrat à travers les pôles de formation permettent dans un premier temps de travailler les capacités et d'acquérir les compétences communes de la profession.

L'identification des différentes fonctions juridictionnelles au sein du tribunal, leur complémentarité, notamment dans le traitement des dossiers pénaux, intervient ensuite progressivement pour préparer les auditeurs au stage juridictionnel. Ces périodes de stage, particulièrement importantes pour la transmission des savoirs aux auditeurs, alternent avec les périodes d'études. Ainsi, la scolarité débute-t-elle par un stage avocat de 6 mois, après 2 semaines de découverte du monde judiciaire. Les stages extérieurs, dont un stage à l'étranger, sont réintroduits afin de développer l'ouverture du magistrat au monde extérieur dans toutes ses dimensions.

### Nouveau système d'évaluation

Il distingue dorénavant l'évaluation dite formative, fondée sur un échange pédagogique individualisé et personnalisé entre l'auditeur et chaque formateur à Bordeaux comme en stage, et l'évaluation proprement dite des capacités, des acquisitions, opérée à l'issue de chaque période de formation pour permettre tant à l'Ecole qu'à l'auditeur, de connaître objectivement son niveau et son aptitude. Pièces maîtresses de ce dispositif, les coordonateurs régionaux (cf. ci-contre) assurent, pour la première année, le suivi pédagogique et personnel des auditeurs ainsi que l'évaluation de leurs acquis, ceci en lien avec l'Ecole et les directeurs de centre de stage.

A l'issue des 31 mois de formation, et forts d'une préparation théorique aux premières fonctions augmentée d'un tiers de temps, les auditeurs seront fin prêts pour leur premier poste.

### Démarches administratives

Pendant cette journée, les auditeurs ont pu participer à différents stands d'information : inscription, choix des lieux de stage avocat, commande de leur costume d'audience,...

Denys BAILLARD,  
Sous-directeur des Etudes

### Nouveau séquençage

Stage découverte du TGI : 1 semaine
Stage avocat : 21 semaines
Etudes : 27 semaines (dont 2 sem. d'accueil)
Stage service d'enquête (police/gendarmerie) : 1 semaine
Stage pénitentiaire (milieu fermé) : 2 semaines
Evaluations de fin d'études : mars 2010
Stage juridictionnel : 39 semaines
<u>Justice civile</u> 6 semaines grande instance 2 semaines affaires familiales 5 semaines instance
<u>Justice des mineurs (civile et pénale)</u> 4 semaines juge des enfants 1 semaine stage Prise en charge des mineurs
<u>Justice pénale</u> 7 semaines parquet 5 semaines instruction 1 semaine JLD / service de contrôle judiciaire 2 semaines siège pénal majeur Assistance à un ou deux procès d'assises 4 semaines application des peines 1 semaine stage pénitentiaire milieu ouvert
<u>Greffes</u> 1 semaine
Evaluations de fin de stage juridictionnel : Janvier 2011
Examen d'aptitude et de classement : janvier et février 2011
Stages extérieurs : 9 semaines dont 4 semaines à l'étranger
Choix du poste et stage de langue : 1 semaine
Préparation (théorie) aux premières fonctions : 6 semaines
Stage Cour d'appel : 1 semaine
Stage de Préparation aux premières fonctions : 10 semaines dont 1 de préparation à la prise de fonction



La prestation de serment des auditeurs de justice se déroule désormais au sein des Cours d'appel du ressort du lieu de stage, en début de scolarité.

La prestation de serment de magistrat sera, quant à elle, prêtée collectivement à la Cour de Cassation, en fin de scolarité.



## COORDONNATEURS RÉGIONAUX DE FORMATION : MODE D'EMPLOI

**Adopté par le conseil d'administration de l'ENM, le statut des coordonnateurs régionaux de formation est inscrit dans l'article 41 du décret modifié relatif à l'ENM.**

### Leur rôle

Les coordonnateurs régionaux de formation (CRF) assureront, en lien avec la direction de la formation initiale de l'ENM, le suivi et l'évaluation des auditeurs de justice. Afin de favoriser l'égalité de traitement des auditeurs de justice, en matière d'évaluation notamment, les CRF auront une compétence sur le ressort de plusieurs cours d'appels.

Les CRF assureront, en lien avec la sous-direction de la formation continue de l'ENM l'animation du réseau actuel des Magistrats Délégués à la Formation (MDF) par un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de formation continue déconcentré, ainsi que l'élaboration et le suivi du budget délégué.

En formation initiale et en formation continue, ils assureront en outre une formation des formateurs (directeurs de centre de stage et maîtres de stage).

### Leur articulation avec les dispositifs existants

Au terme du dernier dialogue de gestion, le chiffre de neuf CRF a été arrêté. Dans les cours d'appels qui ne disposeront pas de CRF, le magistrat délégué à la formation actuel sera maintenu (avec son statut et ses seules attributions actuels concernant la formation continue déconcentrée).

Les dispositions transitoires incluses dans la réforme du décret du 4 mai 1972 prévoient que les magistrats délégués à la formation garderont leur compétence relative à l'évaluation des ADJ jusqu'au terme du processus d'évaluation de la promotion 2008, soit jusqu'en janvier 2010.

Les attributions des conseils régionaux de formation, placés sous l'autorité des chefs de Cours, demeureront inchangées. Les CRF qui en sont membres assurent la mise en œuvre des orientations retenues.



### Localisation des 9 CRF

Neuf régions ont été définies afin d'organiser une localisation équilibrée. Les critères pris en compte ont été multiples : le nombre de centres de stages du ressort, le nombre d'auditeurs de justice à suivre, le nombre de magistrats à former, le nombre d'actions de formation continue déconcentrée déjà en place et les facilités de communication avec l'ensemble des centres de stage du ressort.

### Le calendrier

- Automne 2008 : Publication du décret n°72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'ENM modifié
- 25 nov. 2008 : choix relatif à la localisation des 9 CRF
- Déc 2008 : Appels à candidatures / Diffusion par la DSJ
- Janv. 2008 : Commission de recrutement
- Fév./Mars 2009 : Prises de fonction



Carte validée par le conseil d'administration de l'ENM



## LA DIVERSIFICATION DES MISSIONS DE FORMATION AU SEIN DE L'ENM

***Naguère exclusivement orientée vers la formation des magistrats, l'ENM a désormais vocation à former d'autres publics. Trois exemples illustrent ces propos : la formation des juges consulaires, celle des juges de proximité et enfin la formation des conciliateurs et délégués du Procureur.***

### **La formation des juges consulaires**

La justice commerciale, rendue, au premier degré de l'échelle judiciaire, par des juges qui ont aussi la qualité de commerçants constitue une spécificité française. Depuis 2003, l'ENM assure tant la formation initiale que la formation continue des juges consulaires lesquels étaient, au mois d'avril 2008, au nombre de 3126.

Sans préjudice pour la formation organisée par certains tribunaux en faveur des nouveaux consulaires, la formation initiale, dispensée sous l'égide de l'ENM s'effectue au sein de différents centres régionaux ; elle est actuellement constituée de 7 modules, équivalant à 11 jours de formation, étalés sur une période d'un an. L'offre de formation continue est par ailleurs largement diversifiée.

### **La formation des juges de proximité**

Créés en 2002, les juges de proximité, dont le nombre est en accroissement constant, constituent un renfort

qui déterminera leur aptitude aux fonctions, l'Ecole nationale de la magistrature assure leur formation. Pendant 10 jours, les juges de proximité suivent des sessions spécialement conçues pour répondre à leurs besoins : méthodologie du jugement civil, contentieux des contraventions...



### **La formation des conciliateurs et des délégués du procureur**

Les textes qui régissent l'ENM prévoient qu'elle peut contribuer à la formation des personnes n'appartenant pas au corps judiciaire et amenées à exercer, dans l'ordre judiciaire, soit des fonctions juridictionnelles, soit celles de délégués du procureur de la République, de médiateurs judiciaires ou de conciliateurs judiciaires.

Dès lors que les modes alternatifs de règlement des conflits sont en pleine expansion, il est du rôle de l'ENM de contribuer à la formation de ceux qui y concourent.

Le champ d'activité des conciliateurs va d'ailleurs être étendu puisqu'un projet de décret prévoit leur présence, non seulement devant les tribunaux d'instance, mais également devant les tribunaux de commerce et les tribunaux paritaires des baux ruraux. C'est pourquoi l'ENM a, dans un premier temps, jugé indispensable de créer des formations en faveur des formateurs des conciliateurs.

Le développement et la rationalisation de la formation des magistrats non professionnels et des collaborateurs de justice incombera au tout nouveau département des formations professionnelles. ■ ■ ■



Formation des juges de proximité du 17 au 28 novembre 2008

important pour l'institution judiciaire. Actuellement au nombre de 554 et issus de professions les plus diverses comme celles d'avocat, notaire, commissaire de police, maître de conférences... les juges de proximité sont recrutés par le CSM. Avant d'effectuer un stage probatoire en juridiction de 35 jours effectifs

*Isabelle ROHART-MESSAGER,  
Chargée de formation à l'ENM*



## L'ÉCOLE REPENSE SON ORGANISATION

**La mise en place d'un nouveau cycle de l'ENM a conduit à une réflexion nécessaire sur la structure institutionnelle de notre Ecole. La nouvelle organisation sera effective dès 2009.**

### Deux nouveaux départements

L'ENM se dote de deux nouveaux départements transversaux à l'ensemble de ses activités :

- Le Département de la recherche et de la documentation qui aura une double vocation. D'une part, il fédérera les différentes unités qui contribuent à la diffusion et au développement des ressources documentaires de l'Ecole ; d'autre part, il développera une véritable politique en matière de recherche notamment sur les pratiques judiciaires nationales et comparées.
- Le Département des formations professionnelles spécialisées, qui viendra structurer et rationaliser les activités de l'ENM dans le domaine de la formation des magistrats non professionnels et des collaborateurs de justice.

### Une nouvelle Sous-direction

Par ailleurs, en lien avec le regroupement du service des concours sur un site unique, une nouvelle Sous-direction des recrutements et de la validation des compétences permettra une meilleure organisation des épreuves d'admission des concours d'accès et de l'examen d'aptitude et de classement. Elle assurera également le développement des relations avec les partenaires naturels de l'Ecole, notamment avec les Instituts d'études judiciaires.

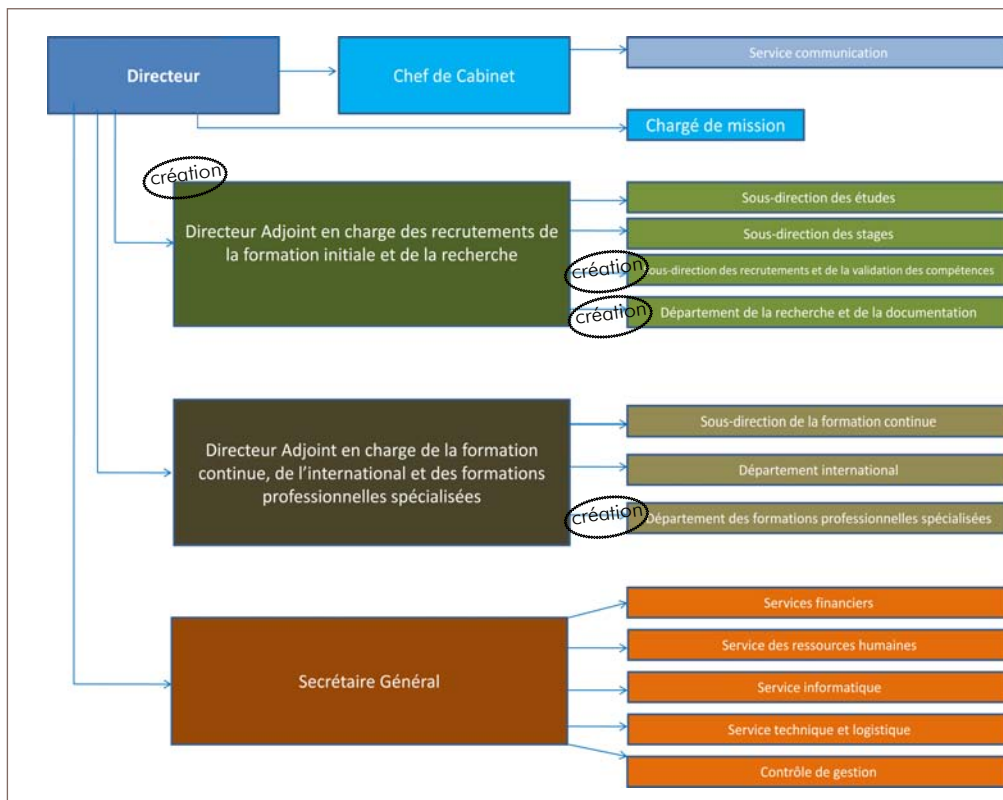
### Huit pôles de formation

L'activité pédagogique de l'ENM sera structurée en pôles de formation, tant en formation initiale qu'en formation continue. Chaque pôle disposera d'un doyen des enseignements, référent



commun à la formation initiale et à la formation continue, ayant le statut d'enseignant associé. Ce doyen des enseignements définira les grandes orientations et les modalités de la mise en œuvre des objectifs pédagogiques. Des animateurs de pôle, l'un en formation initiale, l'autre en formation continue, ayant le statut d'enseignant permanent, animent l'activité et assurent la cohérence pédagogique du pôle. Les huit pôles ainsi créés permettront de mettre en perspective et d'améliorer la synergie de l'ensemble des activités pédagogiques de l'école :

- Humanités judiciaires
- Processus de décision et de formalisation de la justice civile
- Processus de décision et de formalisation de la justice pénale
- Communication judiciaire
- Administration de la justice
- Dimension internationale de la justice
- Environnement judiciaire
- Vie de l'entreprise



### Etre acteur de l'évolution de l'Ecole

Mettre en place une organisation performante pour faciliter la collaboration entre les deux sites de l'Ecole, telle était l'ambition affichée du séminaire de travail qui a réuni l'ensemble de la Direction, les chargés de formation et les chefs de services de l'ENM les 26 et 27 novembre derniers.

Quatre ateliers ont permis de déterminer les modalités pratiques de fonctionnement des huit pôles de formation, des deux départements et de la sous direction nouvellement créés. Nombre de personnels affectés, moyens mutualisés telle qu'une arborescence informatique commune aux formations initiale et continue, partage des outils pédagogiques et planning ont été proposés.



## OUVERTURE EN JANVIER 2009 DE DEUX NOUVELLES CLASSES PRÉPARATOIRES

**La mise en œuvre d'une politique d'égalité des chances permet de diversifier les recrutements dans la magistrature.**

Après l'ouverture d'une classe préparatoire (CP) à Paris en janvier 2008, L'ENM lance deux nouvelles CP à Bordeaux et à Douai. De janvier à septembre 2009, elles accueilleront chacune quinze élèves pour les préparer au 1<sup>er</sup> concours d'accès de l'Ecole.

La préparation, dispensée sur une durée de neuf mois, comprend des enseignements relatifs aux épreuves écrites et orales et des apports méthodologiques. Un tutorat, assuré par le coordonateur de la CP, complète les mesures d'accompagnement et de soutien pédagogique.

Ces classes ont pour objectif de permettre une diversification de l'accès au corps de la magistrature tenant compte notamment de l'origine géographique et des ressources des candidats. Organisées par l'ENM selon les modalités fixées par un arrêté du Garde des sceaux, Ministre de la Justice, elles sont gratuites pour les étudiants sélectionnés.



*Journée d'accueil de la promotion 2009, le 16 décembre 2008*

Trois auditrices de la promotion 2009 sont issues de la première classe préparatoire.

Elles ont suivi la classe préparatoire à Paris de janvier à septembre 2008.

Leur moteur : la détermination. Celle-ci leur a permis de franchir tous les obstacles. Master 2, doctorat, avec mention, elles ont également réussi d'autres concours. Devenir magistrat, tel était leur objectif. Un rêve

qui les talonne depuis plus de dix ans. Pour y arriver, elles ont menées de front études et "boulots" pas très bien payés. *"Intégrer la Classe préparatoire était une chance. Nous étions quinze, tous motivés, tous désireux de réussir. L'ambiance était excellente, nous n'étions pas en compétition. Au contraire, il régnait entre nous une saine émulation. Lorsque nous avons appris que nous étions admissibles, le groupe nous a soutenues. Notre réussite est également la leur"* confient-elles unanimement.



### à vos agendas...

- 22 décembre : Conférence inaugurale du cinquantenaire de l'ENM par Jean-Louis DEBRÉ (Cour de Cassation)
- 5 janvier : Rentrée de la classe préparatoire à Douai et à Paris
- 7 janvier : Réunion annuelle des magistrats de liaison - Intervention de M. THONY sur les activités internationales de l'ENM
- 12 janvier : CTP - CHS en visioconférence à l'ENM Bordeaux
- 12 au 15 janvier : Mission au Liban : coopération avec l'Institut d'Etudes Judiciaires sur le thème "les nouvelles filières de recrutement et formation initiale"
- 12 janv. au 13 mars : Cycle "connaissance de la justice française" à destination de magistrats étrangers, francophones
- 19 janvier : Rentrée de la classe préparatoire à Bordeaux
- 27 janvier : Séminaire sur les indicateurs de performance à l'ENM Bordeaux
- 30 janvier : Cinquantième anniversaire de la Cour européenne des droits de l'homme
- 2 février : Accueil de la promotion 2009
- 3 février : Intervention de M. NADAL devant la promotion 2009 à l'ENM Bordeaux
- 5 février : Intervention de M. DELEVOYE, grand témoin de la promotion 2009 à l'ENM Bordeaux
- 5 février : Conférence "le défi de la démocratie d'opinion" à l'ENM Bordeaux
- 5/6 février : Assemblée générale du Réseau Européen de Formation Judiciaire à Berlin

Directeur de la Publication : Jean-François THONY  
 Directeur de la rédaction : Eric BRAMAT  
 Réalisation : Service de la Communication

Photo © : ENM - C. Montagné/DICOM/Ministère de la Justice  
 Imprimerie : LA NEF CHASTRUSSE 05.57.77.77  
 N°CPPAP : 3073 ADEP - N°ISSN : 1261 0658



**Siège** : 10, rue des Frères Bonie  
 33080 BORDEAUX Cedex  
 Tél : 05.56.00.10.10 - Fax : 05.56.00.10.99

**Etablissement parisien** :  
 8, rue Chanoinesse - 75004 PARIS  
 Tél : 01.44.41.88.20 - Fax : 01.44.41.88.21

[www.enm.justice.fr](http://www.enm.justice.fr)